

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

**SÉANCE DU 23 AOÛT 2012**

**Étaient présents** : Louis GALTIER, Maire ; René PÉLISSIER, Claudie PEZET, Philippe FOUCHER, Maryline PULLÈS, Adjoints ; Raymond COMBELLE, Solène DAUZONNE, Dominique DELCHER, Gilbert GLANDIÈRES, Jeannette REIMOND, Joëlle RODIER, Daniel SALESSE, Colette VIDALENC, formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents** : Sébastien CHASSANG, Daniel JUÉRY.

**A été désignée comme secrétaire de séance** : Maryline PULLÈS.

**Objet : PRIX DU REPAS DE LA CANTINE MUNICIPALE**

*(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

*(Reçue en Sous-préfecture le 30/08/2012)*

Monsieur le Maire indique que le marché de prestation de fourniture de repas liant le Conseil Général et le collège des Gorges de la Truyère à la commune de Pierrefort prévoit une actualisation des tarifs.

Après révision, le prix du repas proposé, majoré de la mise à disposition de personnel, s'élève à 3,96 € soit une hausse de 1,28 % du prix actuellement pratiqué. Il propose de répercuter cette hausse sur le prix du ticket vendu aux familles.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- × fixe à 3,96 € le prix du repas servi par le collège aux enfants de l'école maternelle et primaire ;
- × dit que cette tarification sera appliquée à compter du 4 septembre 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
Le Maire,